

**TRAVAUX FORESTIERS situés
en SITES INSCRITS – SITES CLASSES ou
SITUÉS DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION DES
MONUMENTS HISTORIQUES**



Notice d'utilisation de la fiche de déclaration de travaux forestiers

Tout ou partie des parcelles concernées par vos travaux forestiers sont en site inscrit, classé ou dans le périmètre de protection d'un monument historique.

Ces outils, créés par la loi du 2 mai 1930, ont pour objectif de préserver des aspects remarquables de notre patrimoine, d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

La conservation de ce patrimoine est donc d'intérêt général, et participe à l'attractivité et à la richesse de notre territoire. Cette notice a été rédigée afin de vous aider à participer à la conservation de ce patrimoine lors de la réalisation de vos travaux et aussi répondre à vos questions. En effet, des travaux forestiers peuvent, par leur impact paysager, dégrader durablement l'aspect et l'intérêt d'un site identifié comme remarquable.

1) Comment savoir si des parcelles forestières sont situées en site à enjeu paysager ?

La DDT a mis en ligne sur le site de la préfecture de la Corrèze une application cartographique permettant de localiser les parcelles forestières ainsi que les zonages réglementaires :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Cartes-et-donnees/Des-cartes-thematiques/Environnement>

2) Comment connaître l'intérêt paysager d'un site ?

Le site qui vous concerne a été identifié pour son caractère remarquable. Vous pouvez consulter la liste de ces sites sur le portail de la DREAL.

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/sites-classes-et-sites-inscrits-r144.html>

3) Comment adapter ma sylviculture aux enjeux paysagers du site ?

Le CRPF du LIMOUSIN a mis en ligne sur son site internet le « guide paysager pour la forêt limousine » : <http://www.crfp-limousin.com/recherche=guide+paysager>.

Vous trouverez pages 101-137 des exemples et des conseils permettant de diminuer l'impact paysager de vos travaux sans remettre en cause l'intérêt de ces derniers.

4) Qui puis-je contacter pour mieux me renseigner sur la conservation du site ?

En cas de difficultés pour renseigner ce document vous pouvez prendre contact avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de votre département – Tél . 05.55.20.78.90 – stap.correze@culture.gouv.fr

5) Quels travaux sont concernés par la présente déclaration?

Tous les travaux forestiers peuvent avoir un impact sur le paysage. Toutefois, seuls les travaux qui ne relèvent pas de l'exploitation courante sont soumis à une déclaration préalable à l'administration. Ainsi, la coupe taillis **simple** ou les éclaircies ne sont pas soumises à déclaration.

A l'inverse, les coupes rases, les défrichements et la création de voirie doivent être déclarées.

7) Comment remplir la fiche ci-jointe ?

Cette fiche a pour objectif de faciliter l'instruction de votre demande, mais sa forme est libre. Vous trouverez au dos de cette page des exemples de prise en compte des éléments paysagers.

Les deux pages suivantes vous permettent d'apporter les précisions souhaitées. En fonction de la nature des travaux certaines rubriques sont sans objet.

Si la fiche est trop succincte, vous pouvez joindre des pages supplémentaires.

Ces documents constituent un complément aux autres autorisations ou demandes que vous formulez.

Exemples de prise en compte des éléments paysagers

Patrimoine architectural

Eléments du paysage	Réduction ou suppression de l'impact sur le paysage
Patrimoine architectural : Croix, ruines, cabane de vigne...	☺ Conserver le petit patrimoine existant
Alignements de murets et terrasses	☺ Conserver les alignements et les terrasses

Patrimoine paysager

Eléments du paysage	Réduction ou suppression de l'impact sur le paysage
Réseau hydrique Rus, talwegs, sources, ruisseaux...	☺ Ne pas modifier la morphologie des lieux et ne pas dévier l'écoulement des eaux, en cohérence avec la réglementation de la police de l'eau ☺ Eviter le passage sur dans les zones humides afin de ne pas créer d'ornière
Traitement des lisières et conservation des corridors écologiques	☺ Conservation sur environ 10 mètres d'une bande boisée, le long d'un point d'eau, d'un chemin, d'une route, selon les recommandations du guide paysager page 87 et suivantes. ☺ conservation de la ripisylve et préservation des lieux.
Alignements d'arbres, haies	✍ Repérage des alignements sur un plans précis. ☺ Conserver voire restaurer les alignements
Remise en état des parcelles:	✍ Préciser les caractéristiques (détails...) initiales. ☺ Remise en état conforme à l'état des lieux antérieur.
Traitement des rémanents de coupe	✍ Préciser les rémanents (souches, branches...) à traiter et le mode opératoire retenu. ✋ S'il est envisagé la création d'andains, il sera nécessaire d'en limiter la hauteur à maximum 2 mètres. ✍ Préciser le positionnement des andains par rapport aux courbes de niveau. ☺ Favoriser les plantation sans andains ☺ Positionner de préférence les andains en accompagnement du relief (prolongement d'un talus...) ☺ Broyage des rémanents de coupe.

**TRAVAUX FORESTIERS situés
en SITES INSCRITS – SITES CLASSES ou
SITUÉS DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION DES
MONUMENTS HISTORIQUES**



Ce formulaire dûment rempli est à retourner à la DDT/service SEAF en annexe d'un plan simple de gestion ou d'une demande de coupe de bois.

1. Demandeur

Nom du responsable :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse :

Site(s) paysager(s) impacté(s) :

2. Etat des lieux du patrimoine paysager à reporter sur le plan cadastral

Avez vous identifié des aménagements et éléments remarquables du paysage ?

Aménagements existants	Patrimoine bâti	Patrimoine naturel
<input type="checkbox"/> Sentiers <input type="checkbox"/> Chemins de randonnées <input type="checkbox"/> Clairières <input type="checkbox"/> Lieu de stockage <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Ruines <input type="checkbox"/> Petit patrimoine (croix...) <input type="checkbox"/> Petites édifices (cabanes de vigne...) <input type="checkbox"/> Murets de soutènement, de terrasse <input type="checkbox"/> Murets de clôture <input type="checkbox"/> Vestiges archéologiques <input type="checkbox"/> Voies antiques ou anciennes <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Ruisseaux, sources... <input type="checkbox"/> Talweg <input type="checkbox"/> Arbres remarquables <input type="checkbox"/> Alignements <input type="checkbox"/> Haies végétales <input type="checkbox"/> Ripisylve <input type="checkbox"/> Autres :

Description des éléments identifiés :

3. Informations complémentaires sur les travaux de coupe rase avec plans et photographies

Annexes : plan de situation plan parcellaire localisant les éléments remarquables du paysage

photographies (localiser le lieu et le sens de prise de vue sur les plans)

Quelles précisions pouvez vous donner sur la façon dont seront réalisés les travaux forestiers?

Travaux	Précisions
Peuplement initial	
Abattage façonnage des bois	
Débardage des bois	
Création d'une piste pérenne	
Re-boisement (préparation du terrain, essences...)	
Autres informations utiles :	
Date prévue pour les travaux	

Quelles consignes particulières allez vous donner à votre prestataire?

Travaux	Précisions
Conservation d'une frange boisée (localisée sur le plan)	
Conservation d'arbres (localisés sur le plan)	
Gestion des rémanents (projet localisé sur le plan)	
Autres consignes :	

Signature du porteur du projet:

Date